



106 rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél. : 03 27 97 37 37
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

Permission de voirie pour des travaux de modification du branchement de gaz situé au 63B, cité Bandini

Vu la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande présentée en date du 16/09/2024, par l'agence Grioché 63D, rue de la Chaussée 59151 ARLEUX, afin d'effectuer la mise en conformité d'un raccordement de gaz.

Arrêté

Article 1^{er} : L'entreprise Grioché est autorisée à emprunter le domaine public situé au 63B, Cité Bandini à Lewarde à des fins de travaux de modification du branchement de gaz.

Article 2 : La circulation des piétons et l'interdiction de stationnement se fera de manière restrictive et pourra être réglée par panneaux selon les besoins du chantier au droit des travaux au 63B, Cité Bandini entre le 25 septembre et le 1^{er} octobre 2024.

Article 3 : L'entreprise Grioché à la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues pour l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 : Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.

Article 5 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances à l'aide d'enrobé.

Article 6 : Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, à Monsieur Jean-Claude DUBRUNQUEZ, adjoint aux travaux, et au Responsable de l'entreprise Grioché.

Article 7 : Monsieur le Maire de Lewarde et le permissionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 16 septembre 2024
Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde

